

7 avril 2009

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008).

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Préambule

La commission des finances s'est réunie les 14 janvier, 3 et 24 février 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition qui lui a été renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 décembre 2008. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Rappel de la proposition

Voici deux petits tableaux pour résumer la proposition PR-659:

<i>Type de véhicules</i>	<i>Coût</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Nombre</i>
A. Véhicules légers	833 000 francs	5 ans	14
B. Poids lourds	85 000 francs	10 ans	1
C. Engins spécifiques	2 599 000 francs	5 ans	35
D. Remorques	110 000 francs	10 ans	2
Total	3 627 000 francs		52

Récapitulation des dépenses prévues par département

<i>Département</i>	<i>Coût</i>	<i>Nombre</i>
1 Finances et logement	0	
2 Constructions et aménagement	190 000 francs	4
3 Culture	365 000 francs	5
4 Environnement urbain et sécurité	90 000 francs	4
5 Cohésion sociale, jeunesse et sports	2 982 000 francs	39
	3 627 000 francs	52

Séance du 14 janvier 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur, et Simon-Pierre Keller, acheteur spécialisé à la Centrale municipale d'achat et d'impression

M. Pierre Maudet déclare que cette proposition concerne tous les départements; la dépense pour son département ne s'élève, en effet, qu'à 90 000 francs. En tant que magistrat responsable de la COGEVE (Commission de gestion des véhicules), il représente l'ensemble de ses collègues et espère pouvoir répondre à toutes les questions posées par la commission. Il rappelle que la COGEVE, dont l'activité, transversale, concerne tous les départements a été créée en 2000. Sa mission est de recueillir les demandes de véhicules émanant des services et de les étudier. Les critères environnementaux, financiers, en fonction de l'âge et des kilomètres parcourus et des frais engendrés pour la maintenance des véhicules sont pris en compte pour juger de l'opportunité de l'acquisition ou du renouvellement d'un véhicule.

Le Conseil administratif présente régulièrement des demandes de crédits pour trois types de véhicules: les spécifiques Voirie, les spécifiques Service d'incendie et de secours (SIS) et les non spécifiques. La COGEVE fait un premier tri et le Conseil administratif un deuxième; la question est de savoir quelle est la meilleure stratégie à adopter pour le parc automobile de la Ville de Genève. Un choix, politique, qui exige une étude approfondie a été demandé, notamment par la commission Agenda 21. Actuellement, la politique de la Ville de Genève est d'user les véhicules au maximum, ce qui peut coûter cher en entretien et qui contribue à la disparité de la flotte. Une étude pilotée par M. Nopper est menée pour savoir s'il ne serait pas plus pertinent, en termes financiers et environnementaux, d'opter pour une stratégie qui consiste à avoir un taux de renouvellement assez élevé, permettant ainsi à la Ville d'être en conformité avec les normes Euro 4 ou Euro 5. Cette réflexion sera soumise au Conseil municipal, qui pourra se prononcer sur la stratégie à adopter dans ce domaine.

La liste détaillée des 52 véhicules compris dans cette proposition est distribuée aux membres de la commission. (Annexe 1: Liste récapitulative.)

Un commissaire demande ce que deviendront les anciens véhicules dans le cas d'une nouvelle stratégie de renouvellement.

M. Maudet l'informe que les véhicules non spécifiques vétustes sont désosés pour en revendre les matériaux récupérables. Les véhicules spécifiques, tels ceux des pompiers, peuvent encore être utilisés dans les compagnies de pompiers volontaires.

Ce commissaire s'étonne de ne pas trouver de référence à l'auto-partage et rappelle la motion M-607 qui demandait au Conseil administratif de prendre

des mesures rapides pour remplacer une partie du parc automobile de la Ville de Genève par des contrats avec des entreprises d'auto-partage, permettant à d'autres personnes d'utiliser ces véhicules pendant que la Ville ne les utilise pas, comme le soir et le week-end. Il attend aussi les résultats de l'étude prévue dans le cadre de cette motion. (Annexe 2: Réponses 1.)

Le magistrat lui répond que le partage des véhicules est mentionné en première page de la proposition, mais que le dossier Mobility vient d'être transféré du département des constructions et de l'aménagement, Service de la mobilité, à la COGEVE qui en a repris les contrats. Il confirme que c'est une préoccupation du Conseil administratif, puisque les contrats avec Mobility augmentent chaque année. Il ajoute que les services de la Ville utilisent régulièrement les véhicules Mobility, mais il ignore s'il s'agit d'abonnements Business CarSharing.

M. Nopper ajoute que, pour cette proposition, la procédure était très précise: les services ont établi leur demandes au moyen de fiches mises à disposition sur intranet, dont une partie consacrée à l'auto-partage. Il est en effet demandé, pour chaque véhicule, s'il ne serait pas possible de passer par une location périodique ou de le partager avec un autre service, et la réponse doit être justifiée. Ces fiches ont été remplies en 2007. Elles ont été passées au crible et seules les plus pertinentes ont été retenues pour entrer dans l'enveloppe prévue au PFI; celles relevant du confort, ainsi que celles paraissant nécessaires, mais pas indispensables, ont été éliminées. Il précise que des scooters électriques ont été inclus dans cette proposition et qu'une demande de crédit concernant les vélos électriques est en préparation.

En réponse à une question sur les mesures prises pour préserver la santé des travailleurs, M. Maudet, prenant l'exemple des employés de la Voirie chargés de la levée des ordures et se trouvant à l'arrière des camions, explique que ces véhicules sont équipés de filtres à particules et qu'ils bénéficient d'un bon taux de renouvellement.

Des commissaires constatent le manque d'informations, dans la proposition ou le tableau récapitulatif, concernant les véhicules et souhaiteraient plus de détails. Pour répondre à cette remarque, il est proposé d'avoir les fiches détaillées, telles qu'elles émanent des services. Il sera ainsi possible d'obtenir des informations plus précises sur chaque véhicule.

Une discussion s'engage sur le qualificatif «extraordinaire» définissant ce crédit, qui n'aurait rien d'extraordinaire. En effet, c'est un crédit d'investissement, planifié au PFI. Le magistrat reconnaît que l'épithète «extraordinaire» est légèrement usurpée en Ville de Genève.

Un commissaire aimerait connaître la procédure d'ouverture des marchés publics pour les véhicules. Comment cela se passe-t-il? A qui l'appel d'offres est-il adressé? Aux seules entreprises genevoises ou au-delà?

M. Maudet répond que cela dépend des seuils et de ce qui constitue le marché. Cela explique la longueur de la procédure. Il y a d'abord l'élaboration du cahier des charges, la rédaction de la proposition, puis son passage devant le Conseil administratif et le Conseil municipal; lorsque le crédit est voté commence la deuxième partie du travail, où il faut prendre ses précautions en matière de procédure, car toute imprécision peut être sujette à recours. C'est un travail important.

M. Keller poursuit en rappelant qu'un document avait été élaboré pour les appels d'offres concernant les véhicules. Tout y est défini, de l'expression des besoins à l'acquisition. Le droit des marchés publics est très clair en la matière. Dès que le seuil de 383 000 francs est dépassé, la procédure est ouverte sur le plan international. La publication des offres se fait en fonction de ces seuils. Sur le plan international, les offres sont publiées dans la *Feuille d'avis officielle* et la SIMAH (site internet). (Annexe 3: COGEVE.)

Examinant le tableau récapitulatif, un commissaire demande si les véhicules demandés par le Service de l'énergie ne pourraient pas être remplacés par des véhicules Mobility.

Le magistrat lui explique que les activités du Service de l'énergie ayant été centralisées à Château-Bloch, les déplacements se sont multipliés. Les véhicules Mobility ne peuvent pas remplacer ces véhicules qui sont équipés pour les techniciens. M. Nopper précise que l'argument principal justifiant leur acquisition est l'efficacité des interventions. Chaque véhicule est assigné à un collaborateur monteur en chauffage, avec mission d'entretien des installations techniques du patrimoine immobilier de la Ville. Les équipements pour les interventions d'urgence sont à l'intérieur des quatre véhicules ayant les mêmes caractéristiques.

Répondant à un commissaire qui s'interroge sur l'utilisation d'une remorque au Grand Théâtre et une au Jardin botanique, M. Nopper précise que l'une a 27 ans et l'autre 19 ans. Celle du Grand Théâtre sert à des transports de décors locaux entre les différents sites de production. Ce renouvellement est demandé parce que cette remorque ne répond plus aux normes. Quant à celle du Jardin botanique, elle sert, entre autres, au transport d'outils et de plantes à massifs comme au ramassage des feuilles. La remorque actuelle a une capacité de 2 tonnes et la nouvelle aurait une capacité de 3 tonnes. Les détails de justification contenus dans les fiches sont étudiés par un collège d'experts, ce qui permet d'éliminer, en accord avec les services, les demandes moins justifiées.

Certains commissaires aimeraient prendre connaissance des fiches des véhicules, pour mieux comprendre les justifications du renouvellement ou de l'acquisition de ces véhicules, le tableau ne le mentionnant pas. Dans les prochaines propositions concernant des véhicules, la commission des finances souhaite-

rait avoir le tableau récapitulatif avec la cause du renouvellement ou la justification de l'acquisition.

M. Maudet transmettra ces fiches à la commission, qui pourra ainsi poser des questions de détail par écrit.

Revenant sur des questions plus générales et suite à la remarque d'un commissaire, un long débat sur Mobility s'engage. Un commissaire se demande si le recours à l'auto-partage ne revient pas plus cher que l'achat d'un véhicule.

Pour répondre à une question posée au sujet de la conduite douce, M. Maudet explique le dispositif mis en place. Un moniteur d'auto-école qui se trouvait au Service logistique et manifestations sera transféré dans le pool formateur. Il a été décidé de doubler ce poste, sans création de nouveau poste, afin de fournir l'effort nécessaire sur l'Eco-Drive où l'apport théorique est un peu faible. M. Keller a étudié sur deux ans la question de l'impact de cette formation sur la conduite des chauffeurs. Le résultat est que, pour le même type de tournée, d'un chauffeur à l'autre les différences sont d'environ 40% sur la consommation de carburant. La conduite douce a également un impact important en termes d'émissions polluantes et de sécurité.

Il n'y a plus de questions générales sur cet objet, qui sera voté lors d'une prochaine séance, après examen des fiches détaillées des véhicules.

Séance du 3 février 2009

Après avoir examiné les fiches de tous les véhicules, la commission a dressé une liste de questions qui sont annexées avec les réponses de M. Nopper. (Annexe 4: Réponses 2.)

Séance du 24 février 2009

La discussion est brève, juste quelques remarques sur les réponses, jugées parfois insuffisantes.

Votes

L'arrêté I est adopté à l'unanimité des 15 membres présents.

L'arrêté II est aussi adopté à l'unanimité des 15 membres présents.

La proposition PR-659 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission des finances (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 432 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale (véhicules de type A et C).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 432 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 195 000 francs destiné au renouvellement d'un poids lourd et de remorques de l'administration municipale (véhicules de type B et D).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 195 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Annexes:

1. Liste récapitulative des véhicules
2. Réponses 1
3. COGEVE (disponible sur internet)
4. Réponses 2

PR 639

RECAPITULATION PAR SERVICES

Centre de coût	Service	Acquisition Renouvellement	Véhicule à remplacer	Type de véhicule	No plaques	Année	Quantité	Véhicule proposé	Prix unitaire	Montant total	Type
240300	Energie	Renouvellement	Mitsubishi Van	Fourgon	GE 473167	1995	1	Citroen Jumper GNV	45'000	55'000	A
240300	Energie	Renouvellement	Opel Agila	Petit véhicule	GE 72881	2003	1	Citroen Berlingo GNV	25'000	25'000	A
240300	Energie	Acquisition					1	Citroen Jumper GNV		55'000	A
240300	Energie	Acquisition					1	Citroen Jumper GNV		55'000	A
				TOTAL ENERGIE			4			190'000	
311000	GTH	Renouvellement	Richard SR2 81	Remorque	GE 193789	1982	1	Métanova	85'000	85'000	D
				TOTAL GRAND THEATRE			1			85'000	
320100	CJB	Renouvellement	Clark 20 DPM L	Clark	GE 628	1988	1	Clark CDP 30	70'000	70'000	C
320100	CJB	Renouvellement	Remorque Zbinden	Remorque	GE 194192	1991	1	Remorque	25'000	25'000	D
				TOTAL CJB			2			95'000	
320200	MAH	Acquisition					1	Fourgon double cabine	110'000	110'000	A
				TOTAL MAH			1			110'000	
320400	MHN	Renouvellement	Mercedes 310	Fourgon	GE 474307	1987	1	Fourgon chose	75'000	75'000	A
				TOTAL MHN			1			75'000	
400400	SAPP	Renouvellement	Toyota Liteace	Petit fourgon	GE 231206	1988	1	Opel Combo GNV	20'000	20'000	A
400400	SAPP	Renouvellement	Toyota Liteace	Petit fourgon	GE 103555	1990	1	Opel Combo GNV	20'000	20'000	A
400400	SAPP	Renouvellement	Toyota Liteace	Petit fourgon	GE 103557	1990	1	Opel Combo GNV	20'000	20'000	A
				TOTAL SAPP			3			60'000	
400800	DSIC	Renouvellement	Toyota Hiace	Fourgon	GE 262765	1990	1	Fourgon expert	30'000	30'000	A
				TOTAL DSIC			1			30'000	
500400	SEVE	Renouvellement	Iveco Turbo Daily	Fourgon	GE 92396	1995	1	Fourgon chose	75'000	75'000	A
500400	SEVE	Renouvellement	Aebi TT60	Tracteur porte-outil	GE 388629	1996	1	Tracteur Reform Mounty 100	145'000	145'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Schlesing 330 EX	Broyeur à bois	GE 2831	2002	1	Schlesing 500 MX	130'000	130'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Maltro TS270	Telescopique	GE 211	1997	1	Mantou MLT627	150'000	150'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Iveco Turbo Daily	Fourgon	GE 88918	1995	1	Fourgon double cabine	85'000	85'000	B
500400	SEVE	Renouvellement	Iveco Turbo Daily	Fourgon	GE 92306	1995	1	Fourgon chose	80'000	80'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Ransomes 951D	Tondeuse	GE 5036	1999	1	Tondeuse rotative Ransomes	165'000	165'000	C

GNV = Gaz Naturel de Ville

RECAPITULATION PAR SERVICES

500400	SEVE	Renouvellement	Isaki TF317F	Transporteur	GE 354971	1995	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Leiber Ansaldo 2WD	Transporteur	GE 92362	2000	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko TR1000EL	Transporteur	GE 93687	1996	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko TR1000EL	Transporteur			1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko ME2STK	Transporteur	SANS	1996	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko ME2STK	Transporteur	SANS	1996	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	New Holland TS90	Tracteur agricole	GE 140	2001	1	Tondeuse rotative Ransomes	21'000	190'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Motoculteur				1	Motoculteur Goldoni 150	17'000	17'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Nacelle				1	Nacelle Leguan modèle 125	80'000	80'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Petit tracteur				1	John Deer modèle compacte	56'000	56'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Transporteur				1	Goupil G3 électrique	65'000	60'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Transporteur				1	Goupil G3 électrique	65'000	60'000	C
			TOTAL SEVE				19			1'653'000	
500600	FUN	Renouvellement	Mercedes 310	Corbillard	GE 90196	1996	1	Mercedes	165'000	165'000	A
500600	FUN	Renouvellement	Zuko TR1000	Transporteur	SANS	1995	1	John Deer Gator TX	24'000	24'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Zuko TR1000	Transporteur	SANS	1997	1	John Deer Gator TX	24'000	24'000	C
500600	FUN	Renouvellement	John Deer 755	Tracteur	SANS	1991	1	John Deer 2520	60'000	60'000	C
500600	FUN	Renouvellement	John Deere F725	Tondeuse	SANS	1996	1	John Deer 2-Trak 717E	18'000	18'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Sovernit SM85	Rouleau	SANS	1982	1	Rouleau	25'000	25'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Fiat Ducato	Fourgon	GE 505654	1993	1	Citroën Jumper L2H2	43'000	43'000	A
500600	FUN	Renouvellement	Rubag Dumper 3 et 5	Dumper	SANS	1995	1	Pelle mécanique 3.5 to à pneus	100'000	100'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Mercedes Vito	Fourgon	GE 5806	1999	1	Mercedes Vito	85'000	85'000	A
			TOTAL FUN				9			544'000	
500901	SPORTS	Renouvellement	Roba 555	Surfacteuse à glace	GE 1397	1990	1	Surfacteuse à glace Dyson 3800 el	200'000	200'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	John Deere 855	Mini tracteur	GE 235204	1988	1	Mini tracteur 25 Cv	60'000	60'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	John Deere 955	Mini tracteur	GE 505657	1990	1	Mini tracteur 33 Cv	70'000	70'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Bucher City Cat	Balayeuse	GE 484	1993	1	City Cat K1500	160'000	160'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Toro 216	Tondeuse hélicoptale	SANS	1988	1	Tondeuse Toro Reelmaster 2000	40'000	40'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Yno 165	Balai à gazson	SANS	1989	1	Wiedemann super 300	25'000	25'000	C

RECAPITULATION PAR SERVICES

500901	SPORTS	Renouvellement	Yno 165	Balai à gazson	SANS	1988	1	Wiedemann super 300	25'000	25'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	SMG Sport Champ	Aspirateur	SANS	2007	1	SMG Sport Champ 4HL	50'000	50'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	John Deer 855	Mini tracteur	GE 220	1989	1	Mini tracteur 25 Cv	70'000	70'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Pulimat 1500D	Balayeuse	GE 444	1996	1	Petite balayeuse	55'000	55'000	C
500901	SPORTS	Acquisition		Régénérateur de sol			1	Rotadairon CR40	30'000	30'000	C
TOTAL SPORTS									785'000	785'000	
TOTAL GENERAL									3'627'000	3'627'000	

Département 1	
Département 2	190'000
Département 3	365'000
Département 4	90'000
Département 5	2'982'000
Total	3'627'000

Véhicules légers	833'000
Véhicules lourds	85'000
Engins spécifiques	2'599'000
Remorques	110'000
Total	3'627'000

A =	Véhicule léger	14
B =	Véhicule lourd	1
C =	Engins spécifiques	35
D =	Remorque	2

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION



Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission des finances

Genève, le 21 janvier 2009

**Séance de la Commission des finances du 14 janvier 2009 consacrée à
l'examen de la PR-659**

Monsieur le Président,

Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Comme convenu à l'issue de la séance citée en titre, j'ai le plaisir de vous remettre en annexe les documents suivants :

- Procédure d'appel d'offres pour l'achat de véhicules et engins spécifiques dans le cadre des marchés publics (approuvée par le Conseil administratif le 3 octobre 2007)
- Copie des 52 fiches de demandes de biens 2007 relatives au renouvellement ou à l'acquisition des véhicules et engins spécifiques ayant été retenues dans le cadre de la PR-659.

Je me permets de préciser qu'il s'agit des demandes d'origine des services, étant entendu que chacune d'entre elles a fait l'objet d'un examen ultérieur approfondi.

Concernant la réponse du Conseil administratif à la motion M-607 intitulée « Mobility : pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente » évoquée en séance, nous relevons après relecture attentive de ce document que les résultats attendus pour la fin de 2008 mentionnés dans ce texte font référence non pas à la problématique Mobility, mais à l'étude que la COGEVE a entamée concernant la stratégie de renouvellement des véhicules. Comme évoqué en séance, cette étude est en cours et nous ne manquons pas d'informer votre Commission lorsque la COGEVE aura déposé son rapport.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Yves Nopper

Annexes mentionnées

C.c. : Monsieur Pierre Maudet, Conseiller administratif

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION



Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission des finances
du Conseil municipal

Genève, le 19 février 2009

Crédit COGEVE (PR-659) : Réponses aux questions posées par la Commission des finances

Monsieur le Président,

Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Lors de la séance de la Commission des finances du 14 janvier consacrée à l'examen de la PR-659, les commissaires ont souhaité obtenir l'intégralité des fiches de demande relatives aux renouvellements et acquisitions des véhicules et engins spécifiques faisant l'objet de ce crédit.

Après examen de ces documents, 4 questions ont été posées dont vous trouverez ci-dessous les réponses.

- Remplacement d'un véhicule Toyota à la DSIC : ce véhicule compte 60'000 km au compteur, pourquoi le renouveler ?

Ce véhicule a été mis en circulation en avril 1990 et a été utilisé exclusivement pour des interventions techniques en ville, ce qui explique le peu de kilométrage. Vieux de 19 ans, ce véhicule n'est plus en état et ne répond plus aux normes actuelles, raison pour laquelle la DSIC a demandé son remplacement.

- Renouvellement d'une remorque au Grand Théâtre de Genève : la demande initiale porte sur un montant de CHF 135'000.--, alors que dans la proposition de crédit ce montant est ramené à CHF 85'000.--, pourquoi cette différence ?

La valeur estimée par le Grand Théâtre de CHF 135'000.-- au moment de l'établissement de la demande d'origine a été rediscutée au sein de la COGEVE et une solution plus économique a pu être trouvée, en accord avec le Grand Théâtre.

- Remplacement d'un véhicule Opel Agila au Service de l'énergie : réaffectation de ce véhicule dans un autre service ?

Ce petit véhicule de tourisme, encore en état mais ne répondant plus aux besoins du Service de l'énergie, trouvera une nouvelle utilisation dans l'administration en étant affecté au garage du Service logistique et manifestations, pour une mise à disposition des services en cas de panne, accident et autres besoins urgents.

J.

- Remplacement au SEVE d'un tracteur porte-outils : une visite technique était prévue en 2008, qu'en a-t-il été ?

Renseignements pris au SEVE, il s'avère que ce tracteur vieux de plus de 10 ans a subi un grave problème technique (rupture de l'essieu arrière) à la fin de l'année 2007. Compte tenu du coût de la réparation estimée à CHF 18'000.--, le SEVE a décidé de ne pas effectuer ces frais et d'attendre l'achat d'un nouveau tracteur. En conséquence, la visite qui était prévue en 2008 n'a pas eu lieu.

Il y a lieu enfin de préciser, en réponse à une remarque d'un commissaire, que l'outil informatique utilisé pour évaluer les demandes des services (le logiciel VEPROVIGE) est directement issu du mandat confié au professeur Pini, directeur de l'Observatoire de la mobilité de l'Université de Genève, suite au crédit d'étude voté fin 2004 (PR-317).

Souhaitant avoir ainsi répondu aux questions posées par votre Commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Yves Nopper

C.c. : Monsieur Pierre Maudet, Conseiller administratif